

Guide du parent 2026

Terrain de jeux «La Coccinelle»





INTRODUCTION



Chers parents,

Ce guide a été conçu pour vous fournir des informations essentielles concernant les journées que vos enfants passeront avec nous. Vous y trouverez des détails sur nos règles de sécurité, sur le fonctionnement des arrivés et des départs ainsi que des conseils pour préparer au mieux votre enfant à cette belle aventure.

Nous sommes fiers d'être membre de l'Association des Camps du Québec qui, nous le rappelons, contient plus de 50 balises qui établissent des exigences relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement et l'alimentation.

« Un camp certifié, c'est un camp dont la sécurité est la première préoccupation avec du plaisir au programme ! »

À la suite de la lecture de ce guide, si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider et nous assurer que vous et votre enfant ayez toutes les informations nécessaires pour profiter pleinement de votre camp !

Au grand plaisir de vous voir cet été,

Andrée-Anne Marcoux

Technicienne en loisirs de la Municipalité de Saint-Modeste et
Directrice générale du Camp Richelieu Vive la Joie

Téléphone : 418-862-5919

Courriel : loisirs@saint-modeste.ca ou info@campvivelajoie.com

Table des matières

Inscription et Paiement.....	4
Période d'inscription	4
Terrain de jeux 2026	4
Tarification 2026 et mode de paiement	4
Procédure d'inscription par la plate-forme «Qidigo»	5
Politique d'annulation et de Remboursement.....	6
Reçus d'impôts	6
Horaire	7
Heures d'ouvertures	7
Service de garde (Arrivée et de départ)	7
Protocole d'arrivée et de départ.....	7
Procédures en cas de retard, départ hâtif ou d'absence.....	8
Matériel.....	11
Liste de matériel requis tous les jours	11
Repas et collations (Boîte à lunch).....	11
Tenue vestimentaire	12
Objets perdus	12
Objets personnels.....	13
Objets interdits.....	13
Santé et Sécurité.....	13
Gestion des médicaments	13
Crème solaire et huile à mouche.....	14
Maladies (En général)	14
Coordonnées.....	14
Baignade.....	15
Comportement inadéquat et expulsion	16
Règles de vie du Terrain de Jeux.....	16
Code d'éthique du parent	16
Attestation de lecture du Guide du parent.....	18
Activités spéciales.....	19



INSCRIPTION ET PAIEMENT



Période d'inscription

La période d'inscription sera du vendredi 1^{er} mai 9h00 au vendredi 22 mai 23h00. Nous diviserons les jeunes dans les différents groupes selon plusieurs critères et notre ratio maximal.

La façon la plus simple de vous inscrire est via le logiciel «Qidigo» accessible directement depuis le site internet de la Municipalité de Saint-Modeste au www.municipalite.saint-modeste.qc.ca (Voir procédure page 5)



Terrain de jeux 2026

Pour l'été (7 premières semaines)

Date : 25 juin au 7 août 2026

Âge : 5 à 12 ans

Note : Le mardi 1^{er} juillet 2026, le terrain de jeux sera fermé.

Pour la semaine supplémentaire (8^e)

Date : 10 août au 14 août 2026

Âge : 5 à 12 ans



Tarifification 2026 et mode de paiement

Tarifification 2026

Pour l'été (7 premières semaines) :

Avec service de garde : 255\$ (1^{er} enfant) / 230\$ (2^e enfant) / 205\$ (3^e enfant et plus)

Sans service de garde : 180\$ (1^{er} enfant) / 155\$ (2^e enfant) / 130\$ (3^e enfant et plus)

Pour la semaine supplémentaire (8^e)

Avec service de garde : 75\$ (1^{er} enfant) / 65\$ (2^e enfant)

Sans service de garde : 50\$ / enfant

Mode de paiement

Lors des inscriptions en ligne (Par Qidigo), vous pourrez effectuer votre paiement directement par **carte de crédit** (Mastercard ou VISA) ou **par carte de débit**



Procédure d'inscription par la plate-forme «Qidigo»

1. Rendez-vous sur le site internet de la Municipalité de Saint-Modeste et **cliquez sur «Qidigo»** en haut de la page d'accueil.
2. **Cliquez sur «Mon compte»** en haut, à droite, de la page d'accueil.
3. **Si votre compte est déjà créé :**
 - **Cliquez sur «Me connecter»** et entrez votre utilisateur et mot de passe.
 - **Cliquez sur l'onglet «Profil»**, situé en haut de la page, et vérifiez que vos informations soient à jour ainsi que celles des membres de votre famille.
 - **Cliquez sur «Retourner à Municipalité de Saint-Modeste»** pour pouvoir procéder à l'inscription.
4. **Si vous êtes un nouvel utilisateur,**
 - **Cliquez sur «M'inscrire»** pour créer votre utilisateur et votre mot de passe.
 - Compléter les informations demandées et **cliquez sur «suivant»**.
 - Entrez votre adresse et **cliquez sur «enregistrer»**.
 - Si vous ne désirez pas mettre de photo de profil, **cliquez sur «Faire plus tard»**.
 - **Cliquez sur «Continuer»** pour retourner à la page d'accueil de la plate-forme.
 - Vous devez créer vos enfants. **Cliquez sur «Profil»** en haut de celle-ci.
 - Cliquez de nouveau sur **«Profil»** et ensuite sur **«Famille»** situé à gauche de l'écran.
 - **Cliquez sur «Ajouter un membre à la famille»**.

- Remplir les informations et **cliquez sur «Enregistrer»** (Photo de profil facultative).
- Répéter la même procédure pour ajouter un autre enfant ou parent.
- **Cliquez sur «Adresse»** pour vous assurer d'avoir les bonnes informations.
- **Cliquez sur «Téléphone»** pour valider l'information ou ajouter des numéros.
- **Cliquez sur «Retourner à Municipalité de Saint-Modeste»** pour pouvoir procéder à l'inscription.



Politique d'annulation et de Remboursement

- Sous la preuve médicale d'un médecin seulement, le Terrain de Jeux La Coccinelle remboursera la totalité des frais correspondant seulement aux semaines complètes d'activités manquées.
- Aucuns frais ne seront remboursés dans le cas d'une annulation ou d'absences sans raison médicales et/ou en cas d'absences avec preuves médicales d'une durée de moins de 5 jours consécutifs.
- Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : municipalité@saint-modeste.ca



Reçus d'impôts

Veillez vérifier et conserver le reçu qui sera accessible sur votre compte Qidigo ou qui vous sera envoyé par la poste sur demande au mois de février 2027 (relevé 24). Celui-ci vous servira aux fins d'impôts, au niveau provincial. Si vous n'avez pas complété la section «Relevé 24» de votre profil «Qidigo», aucun relevé ne sera produit.



HORAIRE



Heures d'ouvertures

Toutes les activités se déroulent directement au Camp Richelieu Vive la Joie du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30. Il est possible que ces heures varient lors d'activités spéciales (Ex : Nuit en Tente).



Service de garde (Arrivée et de départ)

Terrain de Jeux «La Coccinelle» :

Lieu : Bouleau Jaune (8)

Description : Bâtiment de couleur jaune avant les bureaux d'accueil et en face de l'Agora (Scène extérieure)



Protocole d'arrivée et de départ

Arrivée entre 7h30 et 8h50 :

Procédure :

1. Mentionner le nom de votre enfant au responsable identifié par un dossard au service de garde.
2. Une fois la présence confirmée, votre enfant pourra déposer son sac à dos dans le bâtiment avant d'aller rejoindre les autres. (Pour les plus jeunes, les parents sont invités à entrer dans le bâtiment pour aider l'enfant à placer son sac à dos dans un casier)
3. Pour quitter le site, vous devez suivre le chemin en sens unique qui passe directement à côté du lac et tourner à droite après le labyrinthe. (Voir les flèches rouges sur la carte à la page 10)

Départ entre 16h30 et 17h30 :

Lieu : Même bâtiment que le matin

Procédure :

1. Mentionner le nom de votre enfant au responsable identifié par un dossard.
2. Vous pouvez aider votre enfant à ramasser toutes ses affaires.
3. Repartir par le même chemin à sens unique qu'à l'arrivée.

**** Ne jamais partir avec votre enfant sans avoir clairement averti le responsable avec le dossard ****

Note :

- Merci de respecter les heures d'arrivée et de départ, en cas d'imprévu, voir la section « procédures en cas de retard, départ hâtif ou d'absence » à la page 8.
- Prendre note que le chemin d'arrivée et de départ est fermé hors des heures habituelles pour la sécurité de tous nos campeurs.

**Procédures en cas de retard, départ hâtif ou d'absence****Retard :**

Veuillez, si possible, préalablement appeler au 418-862-5919 si vous prévoyez arriver plus tard que 8h50.

Note : Il sera de votre responsabilité de raccompagner votre enfant à son groupe (en passant par son local pour y déposer ses affaires et appliquer de la crème solaire et huile à mouche). Il sera possible pour vous de localiser l'emplacement du groupe de votre enfant en vous rendant à l'accueil.

Important : Son arrivée doit absolument être mentionné à l'accueil et à son moniteur(trice)

Départ hâtif :

Veillez, si possible, préalablement appeler au 418-862-5919 si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16h30.

Note : Il sera de votre responsabilité d'aller chercher votre enfant à son activité (et passer par son local pour y récupérer ses affaires). Il sera possible pour vous de localiser l'emplacement de votre enfant en vous rendant à l'accueil.

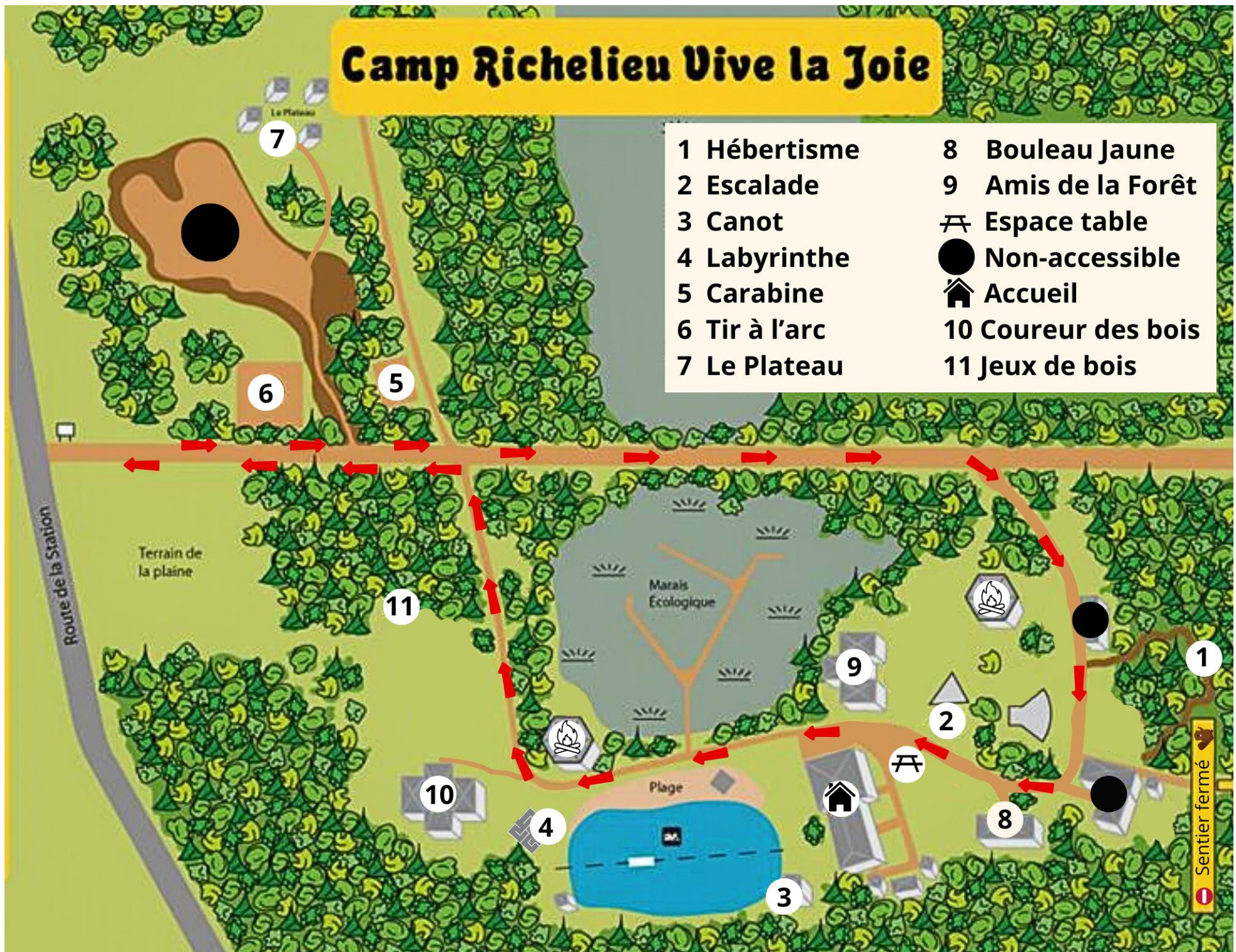
Important : Son départ doit absolument être mentionné à l'accueil et à son moniteur(trice)

Absence :

Veillez appeler au 418-862-5919 si votre enfant est absent lors d'une journée où il devrait être présent.

Camp Richelieu Vive la Joie

- | | |
|---------------|---------------------|
| 1 Hébertisme | 8 Bouleau Jaune |
| 2 Escalade | 9 Amis de la Forêt |
| 3 Canot | ⚡ Espace table |
| 4 Labyrinthe | ● Non-accessible |
| 5 Carabine | 🏠 Accueil |
| 6 Tir à l'arc | 10 Coureur des bois |
| 7 Le Plateau | 11 Jeux de bois |





MATÉRIEL



Liste de matériel requis tous les jours

- Boîte à lunch (voir la section « repas et collations »);
- Gourde d'eau réutilisable ;
- Crème solaire (prioriser en spray ou en bâton) ;
- Huile à mouches ;
- Maillot de bain ;
- Sandale (non obligatoire, utilisation à la plage seulement) ;
- Serviette de plage ;
- Un sac de plastique (pour les vêtements mouillés ou souillés) ;
- Des vêtements de rechange ;
- En cas de pluie, prévoir un imperméable, des bottes et vêtements chauds.



Note : Toujours bien identifier les effets personnels de votre enfant avec nom et prénom pour éviter les objets perdus.



Repas et collations (Boîte à lunch)

- L'enfant doit avoir un repas complet et deux collation (Am-Pm).
- Des micro-ondes seront disponibles, mais en nombre limité.
- Aucun endroit réfrigéré n'est à la disposition du Terrain de Jeux, veuillez donc prévoir l'utilisation de blocs réfrigérants et/ou d'une boîte à lunch adaptée.
- Aliments interdits : Bonbons, Gomme, Chocolats, Chips ;
- Prioriser des aliments santé comme des crudités et des fruits. Nous vous encourageons à limiter les boissons sucrées et de plutôt opté pour de l'eau à l'heure du diner ! Des pichets d'eau froide seront disponibles à la cafétéria.



Étant donné le grand nombre de campeurs allergiques aux arachides et aux noix, ceux-ci sont strictement interdits au Terrain de Jeux.

Note : Au camp, il est interdit d'échanger le contenu de sa boîte à lunch, ustensiles et récipients avec des amis car plusieurs aliments peuvent déclencher des allergies.

Tenue vestimentaire

Afin de profiter des activités au maximum, votre enfant doit porter :

- **Des espadrilles ou des souliers fermés** (obligatoire sur tout le site à l'exception de la plage) ;
- **Une casquette ou un chapeau** ;
- **Un pantalon court ou long**, selon la température (le port de robes ou jupes n'est pas recommandé) ;
- **Prioriser un chandail à manche courte** à la camisole pour éviter les coups de soleil (le port du chandail est obligatoire sur tout le site à l'exception de la plage).

Note : Pour éviter les risques de blessures et de vols, le port de bijoux est fortement déconseillé. De plus, les vêtements contenant des propos ou des représentations graphiques inappropriés sont interdits (discrimination, violence ou autres).

Objets perdus

Dans le but de diminuer le nombre d'objets perdus, il est très important de bien identifier les vêtements et les objets de votre enfant. Inscrivez le nom de l'enfant sur les étiquettes (boîtes à lunch, casquettes, vestes, bottes, serviette, maillot de bain, etc.).

En tout temps, vous pouvez demander à vérifier les objets perdus, qui seront situés à votre bâtiment respectif et à l'accueil.

Note : Au début de l'été suivant, tous les objets perdus non réclamés seront utilisés par le camp ou donnés à des organismes de la région.

Objets personnels

De petits casiers identifiés par groupe seront mis à la disposition des enfants pour ranger leurs effets personnels. Veuillez noter que ceux-ci ne sont pas sécurisés par des cadenas, il n'est donc pas recommandé que les enfants aient en leur possession des objets ayant une certaine valeur monétaire ou sentimentale.

Objets interdits

Interdit d'apporter au Terrain de Jeux

- Appareils électroniques (cellulaires, iPod, jeux vidéo, etc.)
- Objets et/ou armes dangereuses (couteaux, pétards, etc.).

Si un membre du personnel aperçoit l'un de ces objets, ce dernier se verra automatiquement confisqué.



SANTÉ ET SÉCURITÉ



Gestion des médicaments

Si votre enfant doit prendre une médication pendant les heures du Camp de Jour, celle-ci doit être remise à l'accueil au responsable de l'infirmierie. Ce dernier déposera la médication à l'infirmierie se situant dans les bureaux administratifs du bâtiment d'accueil et le moniteur(trice) se rendra à ce même endroit lors de l'heure prévu à la prise de la médication.

Note : Pour que le camp puisse administrer toute autre médication en vente libre à votre enfant en cas de besoin (Tylenol, polysporin, etc.), vous devez avoir rempli la feuille d'autorisation se trouvant avec la fiche médicale lors de votre inscription.

Crème solaire et huile à mouche

La crème solaire et l'huile à mouche peuvent être appliquées à la maison avant l'arrivée au Terrain de Jeux. Avant le début des activités, un temps sera alloué pour les jeunes n'ayant pas pris cette précaution. Après l'heure de dîner, un deuxième moment est prévu pour réappliquer la crème solaire et l'huile à mouche ainsi qu'à la fin de la période de baignade en après-midi.



Note : Nos moniteurs(trices) superviseront l'application de ceux-ci, mais ne sont pas autorisés à appliquer directement le produit. Veuillez donc prioriser des applicateurs en spray ou en bâton si l'enfant a de la difficulté lors de l'application pour qu'ils puissent recevoir l'aide nécessaire.

Maladies (En général)

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 39° Celsius (102° Fahrenheit) ou plus;
- Diarrhée ;
- Vomissement au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée ;
- Maladie infectieuse ;
- Présence de parasites ; (poux)
- Covid-19 (Fièvre, toux et difficultés respiratoires).



Note : si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Coordonnées

Veuillez nous communiquer tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, **personne à contacter en cas d'urgence**)

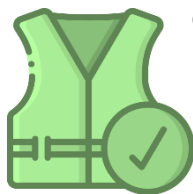


418-862-5919 ou info@campvivelajoie.com

Baignade

Port de la veste de flottaison individuel (VFI)

Tout enfant de 6 ans et moins est dans l'obligation de porter un VFI lors de la baignade.



Chaque enfant de 7 ans et plus, dont le parent a signé l'autorisation de ne pas porter de VFI, doit passer un test de nage auprès d'un de nos sauveteurs certifiés. C'est seulement après avoir passé ce test qu'il recevra un bracelet qui lui permettra d'aller nager sans VFI. Sans autorisation parentale, le VFI reste obligatoire.

Zone sèche :

La zone sèche est une zone surveillée et animée à l'extérieur de la plage lors des baignades pour tous les enfants qui devront enlever leur VFI (pour différentes raisons) ou qui refuseront de le porter.

Informations importantes :

- Lors de la baignade, le chemin passant à côté du lac est inaccessible aux véhicules.
- À plus de trois avertissements pour non-respect des règles à la plage, un enfant se verra retiré son droit à la baignade pour une durée à déterminer selon la gravité de ses actes.
- Le sauveteur peut décider de suspendre la baignade s'il juge une situation non sécuritaire (Température, non-respect des règles, etc.)
- Des pratiques pour les mesures d'urgence seront effectuées par nos sauveteurs tout au long de l'été.

Comportement inadéquat et expulsion

Le Terrain de Jeux «La Coccinelle» s'est doté d'une fiche d'avertissement pour les comportements inadéquats identifiant des conséquences fixes. Chaque avertissement devra être signé par un des parents.

3^{ème} avertissement : expulsion d'une journée

5^{ème} avertissement : expulsion pour 3 jours

6^{ème} avertissement : expulsion définitive sans aucun remboursement

Nous considérons comme étant un «comportement inadéquat» toutes formes de violences, le manque de respect envers les gens et envers le matériel, le non-respect des consignes données par les moniteurs et toutes autres situations qui pourraient nuire au bon déroulement des activités.

Règles de vie du Terrain de Jeux

Il est recommandé de lire les règlements avec votre enfant

1. Écouter en tout temps les consignes des moniteurs;
2. Demeurer toujours avec son groupe;
3. Respecter les amis, les moniteurs, le matériel, l'environnement;
4. Participer aux activités proposées;
5. Aucune forme de violence ne sera tolérée.

Code d'éthique du parent

En tant que parent/tuteur d'un enfant fréquentant notre camp, il est de votre responsabilité de respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp (Directeurs, coordonnateurs, animateurs, moniteurs, etc.) ;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications ;

- Respecter les **règles de vie** du Terrain de Jeux et le **Guide du parent** ;
- Respecter les heures d'arrivée et de départ du Terrain de Jeux ;
- Fournir le matériel nécessaire à votre enfant.

ATTESTATION DE LECTURE DU GUIDE DU PARENT

- J'ai pris connaissance du guide du parent ;
- J'ai lu les règles de vie, j'en ai discuté avec mon enfant et il s'engage à les respecter. Je suis conscient que des mesures seront appliquées dans le cas contraire ;
- J'ai pris connaissance de la procédure en cas de retard et d'absence et je consens à respecter les horaires du Terrain de Jeux. J'aviserai la direction du Camp Richelieu Vive la Joie de toute urgence qui engendrerait un retard ou l'absence de mon enfant ;
- J'aviserai la direction du Camp Richelieu Vive la Joie de tout changement au dossier de mon enfant.

Nom du ou des enfants

Signature du tuteur

Date

* À remettre par courriel à info@campvivelajoie.com ou sur place avant le premier jour de fréquentation de votre enfant. *



Terrain de Jeux «La Coccinelle» 2026



Journées spéciales 2026

Ces activités sont sujettes à changements. Advenant le cas, vous serez avertis dès que possible.

Scène'Art (Semaine 1 à 7)

Cette activité se déroule directement au Camp Richelieu Vive la Joie. Atelier de théâtre et d'improvisation pour tous les groupes, donné par un professionnel. (1 fois/semaine, le mercredi)

Jeudi 2 juillet et Jeudi 30 juillet 2026 – Sortie plein air

(Remis au vendredi en cas de pluie)

Cette activité se déroule directement au Camp Richelieu Vive la joie. Les jeunes auront accès aux installations spécialisées du camp (escalade, tir à l'arc, canot, hébertisme, etc.).

Kermesse en famille 2026 – Date à déterminer

Cette activité se déroule directement au Camp Richelieu Vive la Joie. Une belle soirée en famille où tous les parents sont invités! Détails de la programmation à venir.

5 août 2026 – Coupe Terrain de Jeux Inter-Municipal

(Remis au 6 août 2026 en cas de pluie)

Cette activité se déroule directement au Camp Richelieu Vive la Joie. Il s'agit de la septième édition. Plusieurs terrains de jeux municipaux viendront nous rejoindre au camp pour prendre part à cette compétition amicale.